# L'arrimage entre un PDE et un SAD:

Oui c'est possible et, surtout, profitable.



Par Jean Landry
Directeur de l'OBV Charlevoix-Montmorency
Présentation du 13 mai 2014
82e Congrès de l'Acfas
Colloque no. 207

# PLAN DE LA PRÉSENTATION

- Le contexte de l'arrimage
- 2. Le projet d'arrimage entre le SAD de La MRC de La Côtede-Beaupré et le PDE de la zone Charlevoix-Montmorency
  - 2.1. La démarche
  - 2.2. Les résultats
- 3. Les facteurs de réussite

# 1. LE CONTEXTE

# + Comparaison SAD et PDE

PDE	SAD	Comparaison
Outil de gestion intégrée de l'eau	Outil de planification et de développement du territoire	Même démarche de planification stratégique
Loi sur l'eau (soumis à l'approbation gouvernementale)	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (soumis à l'approbation gouvernementale)	Doivent tenir compte des orientations gouvernementales
Échelle du bassin versant	Échelle de la MRC	Complexité d'arrimage
Relève des OBV	Relève des MRC	Partenariat indispensable
Concerne les usagers et les gestionnaires de l'eau	Concerne les citoyens, les décideurs et les gestionnaires	Mêmes acteurs concernés
Aucun pouvoir de mise en œuvre	Pouvoir limité de mise en œuvre (règlementaire)	Faiblesse face à la mise en œuvre des PDE

# contexte

# + L'eau et les défis municipaux

### Défis financiers et légaux

- Nouveau règlement sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales
- Stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable
- Révision du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.
- des dépenses et pertes financières en lien avec les problèmes d'eau
- du cout de construction et réparation des infrastructures
- de la complexité des démarches pour obtenir un CA
- Etc.

### Défis environnementaux

- des événements pluviométriques intenses
- des températures estivales (sècheresse)
- \*\* des risques d'inondation
- de la fréquence des débordements des stations d'épuration
- de la qualité de l'eau dans les lacs et cours d'eau
- des problèmes de traitement de l'eau potable
- Perte d'usage de l'eau
- Etc.



# Les avantages de l'arrimage

### Au plan méthodologique :

- Partage d'expertises et donc des économies de temps et d'argent
- Portraits et de diagnostics plus complets
- Meilleure compréhension des liens de cause à effets existants entre les usages du territoire et les problématiques EAU.

### Sur le plan de la consultation :

- Jumelage des mécanismes de concertation
- Élargit et diversifie les auditoires
- Facilite les consensus.

### Sur le plan de la mise en œuvre :

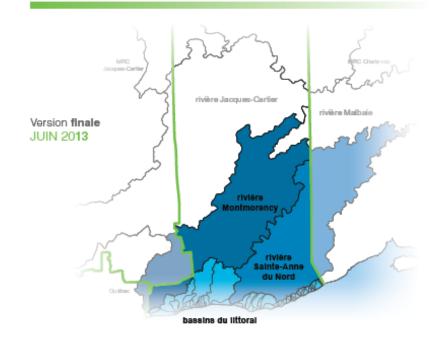
- Intégration de mesures normatives plus spécifiques dans les règlements municipaux
- > Harmonisation des priorités et des échéanciers de réalisation.
- Équité entre les municipalités dans les moyens de mise en œuvre.



# 2. LE PROJET

### RAPPORT D'ARRIMAGE

Entre le plan directeur de l'eau de la zone Charlevoix-Montmorency et le schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de La Côte-de-Beaupré















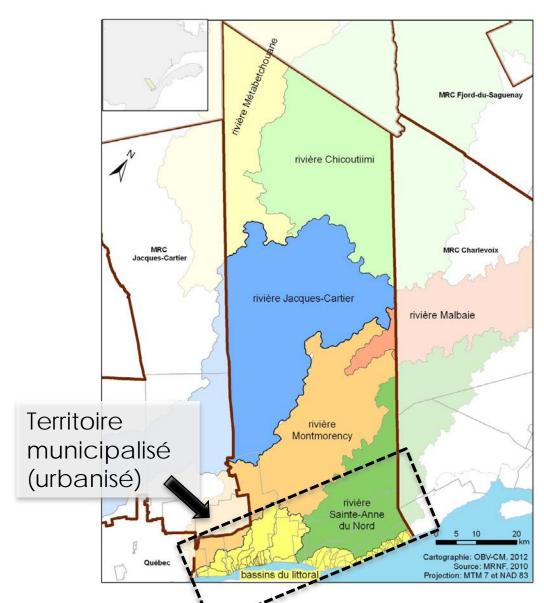


- Démarche issue de la planification stratégique de développement durable de la MRC
- Concordance des échéanciers
- Implications des acteurs
  - OBV Charlevoix-Montmorency
  - MRC de La Côte-de-Beaupré
  - ÉCOgestion-solutions



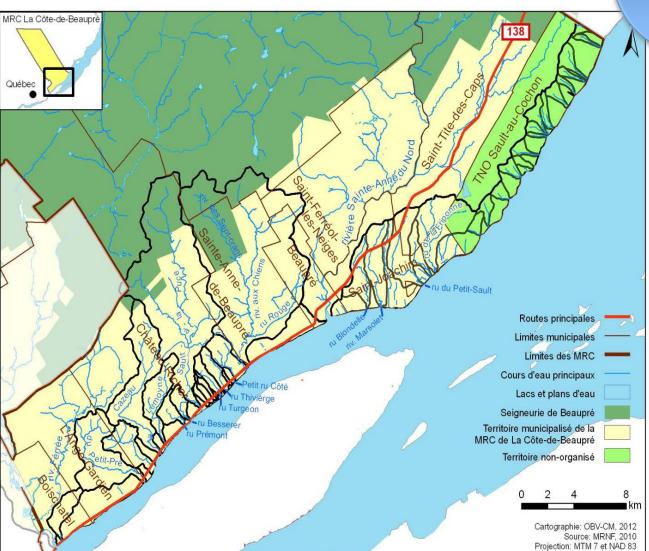
+ 2.1. LA DÉMARCHE 2.2. LES RÉSULTATS

# + Étape 1 – Portrait des ressources en eau à l'échelle de la MRC



Qui sommesnous? + Étape 1 – Portrait des ressources en eau à l'échelle de la MRC

Qui sommesnous?



# Étape 2 – Diagnostic stratégique des ressources en eau à l'échelle de la MRC



### LES GRANDS ENJEUX DE L'EAU

Avoir accès à une eau de qualité

Avoir accès à une **quantité** d'eau suffisante

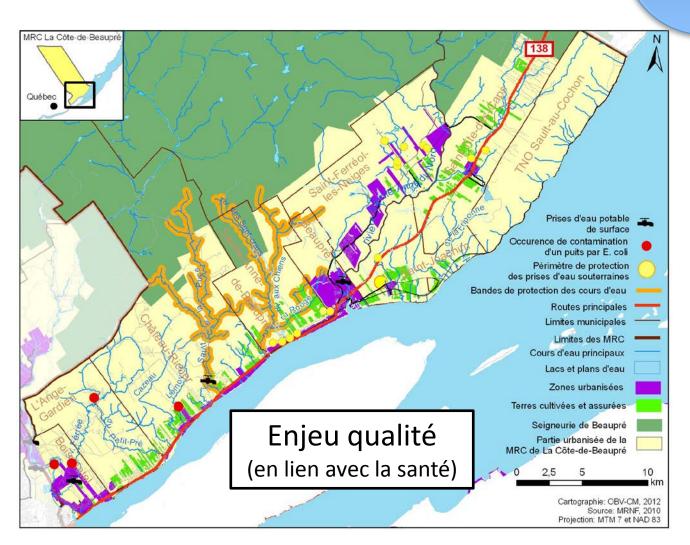
Assurer la **sécurité** des personnes et des biens

Favoriser l'**accessibilité** aux plans d'eau et cours d'eau

Protéger les **écosystèmes** aquatiques

 Étape 2 – Diagnostic stratégique des ressources en eau à l'échelle de la MRC

Où allonsnous?



**+ Étape 3** – Reconnaissance des axes d'intervention (SADD) et des orientations (PDE)



### LES ORIENTATIONS DU PDE

Protection de l'eau de surface
Protection des prises d'eau
souterraine
Assurer un approvisionnement
suffisant en eau potable
Réduire les risques à l'érosion
Favoriser l'accessibilité aux lacs
et aux cours d'eau
Favoriser l'accessibilité au fleuve
Réduire les impacts des usages
anthropiques sur l'eau

Protéger et mettre en valeur les

écosystèmes

### LES AXES D'INTERVENTION DU SADD

Santé, bien être et sécurité des personnes et des biens Préservation de la richesse et de la diversité des espaces naturels Milieux de vie conviviaux et durables.

Pérennité des espaces récréatifs et touristiques Protection et mise en valeur des milieux forestiers

# + Étape 4 – Définition des objectifs du PDE et priorisation par la MRC



Objectifs des PDE par orientation et axe

Montmorency Ste-Anne du littoral

### ORIENTATION 1 : AVOIR ACCÈS À UNE EAU DE QUALITÉ

	Axe 1 : Protection de l'eau de surface							
	Développer les connaissances sur la qualité de l'eau de surface							
Protéger les prises d'eau de surface								
Réduire les risques de contamination chimique								
Réduire les risques de contamination en provenance des fosses septiques								
Réduire les risques de contamination en provenance des fosses septiques  Réduire les risques de contamination en provenance du réseau sanitaire  Réduire les risques de contamination en provenance du réseau sanitaire  Réduire les risques de contamination d'origine garaforestière.								
Réduire les risques de contamination d'origine agroforestière.								
Réduire les risques de contamination en provenance du réseau routier.								
Limiter les apports de sédiment en provenance des carrières, sablières et gravières.				Х				
	Axe 2 : Protection des prises d'eau souterraine							
စ္ Développer les connaissances sur la qualité des eaux souterraines				X				
CIE	Réduire les risques de contamination chimique de l'eau souterraine  Réduire les risques de contamination de l'eau souterraine en provenance des fosses septiques x							
BJE	Réduire les risques de contamination de l'eau souterraine en provenance des fosses septiques 💢 🗴							
Ō	Réduire les risques de contamination de l'eau souterraine liés aux usages agricoles	X	X	X				

### ORIENTATION 2: AVOIR ACCÈS À UNE QUANTITÉ D'EAU SUFFISANTE

	Axe 3: Assurer un approvisionnement suffisant en eau potable.					
IFS						
BJECT				X		
0	Favoriser la saine gestion et la valorisation des eaux de pluie.	X	X	X		

### ORIENTATION 3 : ASSURER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

	Axe 5 : Réduire les risques associés aux inondations [à l'eau libre ou par embâcles]						
FS	Accroître la sécurité des biens et des personnes habitant en bordure des cours d'eau	x	X	x			
ECT	Réduire les risques de dommages matériels associés aux crues subites, dans les cours d'eau très réactifs	x	х	х			
OB	Réduire les risques associés aux modifications de comportement du fleuve et à l'amplitude des marées		x	x			

Axe 6 : Réduire les risques associés à l'érosion							
Réduire les risques associés à l'érosion. x x							
Axe 7 : Réduire les risques associés aux zones karstiques							
Sensibiliser et responsabiliser les gestionnaires à la problématique des zones karstiques x							

### ORIENTATION 4: FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ AUX PLANS D'EAU ET COURS D'EAU

	Axe 8: Favoriser l'accessibilité aux lacs et aux cours d'eau						
TIFS				X			
OBJEC	Uniménager des sites d'accès publics à certains lacs et cours d'eau pour les activités aquatique récréatives.		X	X			
0	Créer des corridors bleus/verts en vue de relier des sites récréatifs.						
	Axe 9 : Favoriser l'accessibilité au fleuve						
	Créer des accès publics aux berges du fleuve.			X			
	Dègager des percées visuelles sur le fleuve à partir de la route 138.						

### **ORIENTATION 5: PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES**

	Axe 10: Réduire les impacts des usages anthropiques sur l'eau.						
ECTIFS							
) BJ	Contrer les apports en sédiments dans le réseau hydrique.						
١	Favoriser le maintien et la restauration des bandes riveraines.						
	Axe 11: Protéger les écosystèmes aquatiques						
	Identifier et protéger les écosystèmes exceptionnels, fragiles ou vulnérables. x x						
	Protéger les milieux humides. x x x						
	Prévenir la propagation des espèces fauniques et floristiques envahissantes.	Х	Х	X			

+ Étape 4 - Définition des objectifs du PDE et priorisation par la MRC





**Priorise** 



SONDAGE AUX MUNICIPALITÉS sur l'importance des objectifs

+ Étape 5 – Catalogue d'action en aménagement du territoire pour la protection des ressources en eau





 Étape 6 – Intégration des actions dans le SADD et identification d'autres outils par la MRC



# Trois types d'action :

- Qui s'intègre dans le SADD et le PDE
- Qui est prise en charge par la MRC de La Côte-de-Beaupré, mais qui ne s'intègre pas dans le SADD
- Qui se retrouvent seulement dans le PDE.

+ 2.1. LA DÉMARCHE2.2. LES RÉSULTATS

Axes d'intervention du

Dans	e Labbout					
d'a	ojectifs principaux du PDE	Actions du SADD et du PDE	Axes d'intervention du SADD	Objectifs principaux du PDE	Actions du SADD et du PDE	Axes d'intervention du SADD
		ENJEU 1 : LA QUALITÉ DE L'EAU			ENJEU 2 : LA QUANTITÉ D'EAU	
		2.5.4.11.11.1		3:	: Assurer un approvisionnement suffisant en eau potable	<del>2</del>
		1 : Protection de l'eau de surface	1	3.4. Favoriser la saine	9 - Intégrer dans les schémas d'aménagements et	Milieux de vie
	1.3. Protéger les prises	Protéger les prises d'eau potable de surface	Santé, bien-être et	gestion et la valorisation	les règlements d'urbanisme des mesures de	conviviaux et durables
	d'eau de surface	en limitant les interventions humaines dans	sécurité des personnes	des equy de pluie	gestion durable des equy pluviales	

PDE			Actions do SADD et do FDE	SADD			
ENJEU 1 : LA QUALITÉ DE L'EAU							
1 : Protection de l'eau de surface							
1.3. Protéger les prises d'eau de surface	1	-		Santé, bien-être et sécurité des personnes et des biens			
<ol> <li>Réduire les risques de contamination en provenance des fosses septiques</li> </ol>	2	-	À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, exiger que les nouveaux développements soient conçus avec un réseau d'aqueduc et d'égout	Aménagement responsable et cohérent des milieux urbanisés			
1.8. Réduire les risques de contamination liés aux usages forestiers	3	-	d'exploitants forestiers sur les terres privées et	Protection et mise en valeur des milieux forestiers			

protéger les

écosystèmes

humides

exceptionnels, fragiles ou vulnérables et leur attribuer un statut de protection

11.2. Protéger les milieux 18 - Introduire dans les règlements d'urbanisme des Préservation de la

mesures de protection pour les milieux humides richesse et de la

richesse et de la diversité des espaces

diversité des espaces naturels.

naturels.

Actions du SADD et du PDE

Objectifs principaux du

# + Les actions sont bien identifiées dans les deux documents de planification

Dans le PDE de la rivière Montmorency Échéancier 2013-16 Maître d'œuvre et 2017-20 **Actions** pjectifs principaux partenaires potentiels OBV-CM, MDDEFP, MRC de 1.2. Développer les 2 - Mettre en place un programme connaissances sur la d'analyse et de suivi de la qualité la Côte-de-Beaupré, Ville de de l'eau de surface qualité de l'eau de surface Québec, MRC de la Jacques-Cartier, Boischatel, 3 - Assurer le suivi de la qualité de l'eau CMQ, L'Ange-Gardien, des lacs sensibles du bassin versant Sainte-Brigitte-de-Laval, Château-Richer, Lac-Beauport, Stoneham-et-Tewkesbury 1.5. Réduire les risques de À l'intérieur du périmètre contamination en d'urbanisation, exiger que les Action #2 de l'arrimage avec le provenance des fosses nouveaux développements soient SADD de la MRC-CDB conçus avec un réseau d'aqueduc septiques et d'égout 5 - Adopter une politique régionale de mise aux normes des installations Action #A-2 prise en charge par septiques accompagnée d'un la MRC-CDB programme de soutien technique ou financier

# + Les actions sont bien identifiées dans les deux documents de planification



Tableau 1 – Actions du Schéma d'aménagement et du PDE selon les enjeux de l'eau

	ENJEU 1 : LA QUALITÉ DE L'EAU									
(	Actions du Schéma l'aménagement et du PDE	Axes d'intervention du Schéma d'aménagement	Orientation du PDE	Objectifs de gestion intégrée de l'eau du PDE						
1.	Protéger les prises d'eau potable de surface en limitant les interventions humaines dans leurs bassins versants	Santé, bien-être et sécurité des personnes et des biens	Protection de l'eau de surface	Protéger les prises d'eau de surface						
2.	À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, exiger que les nouveaux développements soient conçus avec un réseau d'aqueduc et d'égout	Aménagement responsable et cohérent des milieux urbanisés	Protection de l'eau de surface	Réduire les risques de contamination en provenance des fosses septiques						



## Les fiches actions des PDE

### Quand? Qui et avec qui? Combien? Comment évaluer si nous y arriverons?

Bassin versant de la rivière Montmorency

ACTION 4 (ARRIMAGE MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ - SADD)

À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, exiger que les nouveaux développements soient conçus avec un réseau d'aqueduc et d'égout.

<b>ENJEUX</b>	ORIENTATIONS		OBJECTIFS
	1 : Protection de l'eau de surface	<b>→</b>	1.5. Réduire les risques de contamination en
(QL			provenance des fosses septiques
	2 : Protection des prises d'eau souterraine	<b>→</b>	2.3. Réduire les risques de contamination de l'eau
			souterraine en provenance des fosses septiques
(ton)	10 : Réduire les impacts des usages anthropiques	<b>→</b>	10.1. Diminuer les apports en phosphore dans l'eau
tcos	sur l'eau		



## Les fiches actions des PDE

### Quand? Qui et avec qui? Combien? Comment évaluer si nous y arriverons?

### Problématique ciblée

La vigueur du développement immobilier a entraîné une forte rivalité entre les municipalités et les développeurs pour conséquence avec construction développements certains résidentiels récents construits sans services d'aqueduc et d'égout. Cette pratique favorise non seulement l'étalement urbain et tous les problèmes qui lui sont associés, mais elle risque aussi de faire perdurer les problèmes environnementaux associés aux systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées.

### Importance relative de la problématique



### Description de l'intervention

Cette action est prise en charge par la MRC de La Côte-de-Beaupré dans le cadre du projet d'arrimage entre le PDE et le SADD.

Les municipalités de la MRC auront la responsabilité d'intégrer cette obligation dans leur règlementation d'urbanisme.

### Type d'intervention

Acquisition de	Infrastructure,
connaissances	restauration de site
Formation,	Aménagement du
sensibilisation	territoire, règlementation

### Maîtres d'œuvre et partenaires potentiels

MRC de La Côte-de-Beaupré	OBV-CM
Municipalités de la Côte-de-Beaupré	

### Priorité d'intervention

2013-16	2017-20	2021 et +	∞
	•		•

### Indicateurs opérationnels

 Nombre de nouveaux terrains lotis sans service d'aqueduc et d'égout versus le nombre de terrains lotis avec service sur le territoire de la MRC.



# 3. FACTEURS DE RÉUSSITE



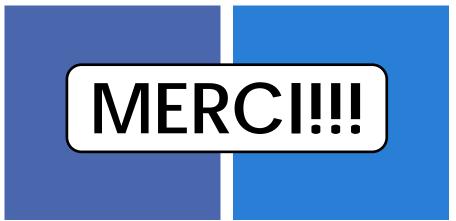
- Une volonté politique
- Une implication motivée des partenaires
- Une démarche simple axée sur les résultats
- Une reconnaissance mutuelles des priorités de chacun des partenaires
- Une bonne connaissance des pouvoirs des administrations municipales



# L'arrimage entre un PDE et un SAD:

Oui c'est possible et, surtout, profitable.





Par Jean Landry
Directeur de l'OBV Charlevoix-Montmorency
Présentation du 13 mai 2014
82e Congrès de l'Acfas
Colloque no. 207